



La signature du TCE dans l'ADN des cancéreux

Les citoyens de Shannon étoffent leur preuve en vue du recours collectif

par Amélie Deschênes

[Voir tous les articles de Amélie Deschênes](#)

Article mis en ligne le 30 janvier 2009 à 17:00

[Lisez les 2 commentaires à propos de cet article](#) / [Réagissez à cet article](#)

Le Regroupement des citoyens de Shannon continue d'étoffer sa preuve en vue du recours collectif contre le gouvernement du Canada. Selon les analyses de leurs experts, le lien entre le taux de cancers anormalement élevé sur le territoire de la municipalité et la présence de TCE dans la nappe phréatique serait maintenant établi.

Pour démontrer que la contamination de l'eau au TCE a causé les nombreux cas de cancers à Shannon, l'avocat Me Charles Veilleux, a fait appel à des experts dont le docteur Michel Charbonneau, toxicologue à l'INRS, et le pathologiste Syd Finkelstein, du Laboratoire RedPath à Pittsburgh. Ceux-ci ont utilisé une méthode permettant de retracer la signature du TCE dans les tissus cancéreux prélevés chez les patients atteints de cancer.



Me Charles Veilleux, Dr Michel Charbonneau de l'INRS et Raymond Van Coillie, expert en toxicologie de l'environnement, tentent de faire la preuve que le TCE est en lien avec les nombreux cas de cancers.

Leurs conclusions révèlent que tous les cas de cancers répertoriés dans les zones de contamination élevées sont positifs. C'est-à-dire qu'il était possible de retracer dans l'ADN de ces personnes, la signature du TCE. Toutefois, comme en faisait état l'émission Enquête du jeudi 29 janvier à Radio-Canada, l'Institut national de santé publique du Québec, remet en question l'interprétation de ces analyses.

En tout, 112 maladies et 30 cas de cancer ont été répertoriés dans le triangle rouge, là où la concentration de TCE est plus élevée, comparativement à 20 maladies et huit cancers dans une zone témoin où la présence de TCE est moindre. «Le nombre de cancers observés dans 55 maisons situées dans le triangle rouge est 3,6 fois plus élevé que ceux relevés dans 55 maisons de l'autre côté de la rivière. Il y a donc un lien à faire entre les cancers et l'exposition démontrée au TCE», indique Raymond Van Coillie, expert en toxicologie de l'environnement. Le Dr Charbonneau établit également un lien entre la dose de TCE à laquelle les citoyens ont été exposés et son effet sur leur santé.

Par ailleurs, un couple de la rue Gosford, M et Mme Lemoine, ainsi que Mme Dupont, qui a habité dans

la même maison avant eux, souffrent d'un cancer du côlon. «Il y a un cas de cancer du côlon sur 1 544 au Canada et les chances qu'il y en ait trois dans la même maison est de 1 sur 3,6 milliards», affirme Dr. Charbonneau. En décembre 2008, 243 cas de cancers avaient été recensés à Shannon. La zone où on retrouve la plus forte concentration s'est élargie depuis 2005.

Recours collectif

Déjà 1 300 personnes font partie du recours collectif. Leur avocat Charles Veilleux estime que ce nombre grimpera jusqu'à 2 000, car il est toujours temps pour les citoyens ayant résidé à Shannon entre 1953 et 2003, qui ont subi des dommages liés au TCE, d'en faire partie. «Dans les prochains mois, toutes ces personnes devront être rencontrées par des experts, afin de déterminer le montant de leur indemnisation selon les dommages causés par le TCE. Le montant global d'indemnisation demandé grimpera à plusieurs centaines de millions de dollars», estime l'avocat. L'équipe de l'émission Enquête de Radio-Canada, qui a consacré son émission du 29 janvier au dossier de l'eau contaminée à Shannon, a mis la main sur une étude datant de 1978. Produite pour la Défense nationale et le ministère canadien de l'Environnement, celle-ci laisse savoir que «les laboratoires du Centre de recherche militaire de Valcartier rejetaient depuis 1944 leurs déchets toxiques, dont le TCE, dans un étang creusé à même le sable».

«Je n'en reviens pas qu'on doive aller devant les tribunaux et que ça va coûter une fortune, alors qu'on sait qui sont les coupables de cette contamination. C'est juste de l'orgueil mal placé», indique Marie-Paule Spieser, présidente du Regroupement des citoyens de Shannon. Elle a très hâte de quitter la municipalité, mais se demande bien qui voudra acheter sa maison en sachant que la nappe phréatique est contaminée.

Pour joindre le recours collectif, il faut contacter le bureau d'avocats Charles Veilleux & Associés à : (418) 527-5257 ou www.cva-juris.com.